

La gestion de la pêche de loisir dans les aires marines protégées

Outils de gestion et de planification



3.3.2 - Projet national LIFE+

mise à jour: 15/04/2013

Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied de loisir

Le Conservatoire du Littoral et l'Agence des aires marines protégées ont monté un projet coordonné à l'échelle nationale sur la thématique de la pêche à pied. Pour accompagner la mise en place de ce projet, une candidature a été déposée en **2012** à la commission européenne pour obtenir le soutien d'un programme **LIFE+ Politique et gouvernance**. Deux organismes ont été mandatés pour apporter un appui technique au montage du projet : VivArmor Nature et le CPIE Iodde-Marennes Oléron. La FNPPSF (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France) et de nombreux partenaires locaux ont également été impliqués.

La volonté de monter un tel projet est née d'un constat fait à partir des résultats de plusieurs enquêtes réalisées à la fin des années 2000 sur le littoral français métropolitain. Celles-ci ont démontré que huit pêcheurs de loisir sur dix ne connaissaient pas la réglementation encadrant leur activité. Aujourd'hui, le développement de la pêche à pied récréative ne bénéficie pas d'un accompagnement coordonné nationalement. Cependant, des opérations « test » menées en France ont mis en avant le fait que la majorité des usagers de cette pratique étaient réceptifs à toute action ayant pour but la préservation des milieux naturels, tout en y associant une prise en compte directe de leurs interrogations. Des travaux ont également été réalisés sur des zones potentielles d'attribution du DPM au CdL, sur la recherche de financement pour les actions de sensibilisation et finalement sur la demande des gestionnaires et des acteurs concernés par la pêche à pied de loisir d'avoir une action/démarche coordonnée à l'échelle nationale et de bénéficier d'un appui technique national. Tout ceci a conduit à proposer le dépôt d'un dossier Life+.

Ce projet, basé sur une gouvernance locale pour chaque site d'expérimentation et une animation nationale, doit permettre la mise en place d'une gestion durable et partagée de l'activité de pêche à pied. Un réseau de sites pilotes d'aires marines protégées partenaires a été identifié. Différentes catégories d'aires marines protégées sont impliquées, rassemblant un panel d'habitats et de composantes culturelles et patrimoniales.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'ATEN